

Personnes de contact pour mécaniciens en difficulté en Suisse

Region / région / regione / region		Home	Mobile
Basel	Rudolf GFELLER	+41 / 61 / 811 41 44	+41 / 51 / 281 31 83
Bern	Gerhard SIEGRIST	+41 / 79 / 505 35 04	+41 / 51 / 281 39 29
Bern / Lötschberg	Andreas JOST	+41 / 31 / 961 27 12	+41 / 79 / 671 66 16
Brig	Raimondo MUSSARI	+41 / 27 / 932 36 00	+41 / 79 / 505 42 12
Genève	Cédric MARLÉTAZ		+41 / 51 / 281 36 97
Olten	Matthias WEY	+41 / 79 / 775 85 27	+41 / 51 / 282 75 61
Lausanne	Marc ENGELBERGER	+41 / 77 / 406 27 67	+41 / 51 / 282 81 56
Luzern	Ueli AMREIN	+41 / 41 / 281 25 32	+41 / 51 / 281 66 84
Zürich / Ostschweiz	Stephan GUT	+41 / 44 / 242 64 30	+41 / 51 / 281 27 40
Ticino	Sergio MORELLI	+41 / 91 / 930 63 12	+41 / 79 / 505 04 86

Principes de base en cas de dérangement / accident ferroviaire en Suisse

Jusqu'à l'arrivée de la police ou des pompiers, les chemins de fer assurent le commandement sur le lieu de l'incident (ce qui signifie, selon les circonstances, le mécanicien). Si, du côté de l'infrastructure (CFF) un manager des situations d'urgence est présent, c'est lui qui dirige les opérations. Lorsque la police/les pompiers arrivent sur les lieux, le plus haut officier gradé prend le commandement.

Lors d'**accidents de personnes (suicides)**, chaque cas doit donner lieu à une enquête de police. A la base, c'est au procureur de déterminer le moment où le train **peut poursuivre sa route**. En présence de **blessés**, le **personnel sanitaire** est compétent pour décider si le train doit ou peut être déplacé.

Les voies où se trouvent des **personnes mortes** ne doivent pas être libérées par respect pour ces dernières. De même, il est inconcevable de laisser des **personnes blessées sans les soins adéquats**.

Les données de roulement (**Black Box**) ne peuvent être remises qu'après requête et contre une quittance.

Sont considérés en particuliers comme accidents d'exploitation ferroviaire :

- La présence de blessés ou de personnes tuées
- La présence de gros animaux blessés ou tués
- Des infrastructures ferroviaires endommagées
- Des collisions avec des objets pouvant perturber l'exploitation ferroviaire
- Les incendies
- Les nuisances pouvant affecter les populations et de l'environnement (marchand. dangereuses)

Règles à suivre sur les lieux de l'incident:	- Assurer les lieux (assurer aussi sa propre sécurité)
	- Alarmer
	- Aider

Numéros d'urgence:	Centrale de gestion (GSM-R)	1200	Police	117
	Pompiers	118	Premiers soins	144